

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE133

présenté par

M. Saddier, M. Tardy et Mme Duby-Muller

-----

### ARTICLE 13

A l'alinéa 31, substituer au mot :

« les »,

le mot :

« des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Le troisième collège ne peut comporter tous les actionnaires mais seulement quelques-uns (autres que ceux qui siègent dans les deux premiers) car le nombre de membres par collège est limité à 24